## Résumé de la Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

PUBLIÉ LE 13 JUIN 2024

## Öhman Fonder

## Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers : E. Öhman J:or Fonder AB, LEI-code: 549300VKZ5UYSWL0KI68

## Résumé

E. Öhman J:or Fonder AB, (Öhman Fonder ou la société de gestion), LEI code: 549300VKZ5UYSWL0Kl68, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Öhman Fonder.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2023. Dans la déclaration, la société de gestion rapporte à la fois des indicateurs obligatoires et facultatifs pour les principales incidences négatives. Les quatre indicateurs facultatifs des tableaux 2 et 3 sont : (i) Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction de la déforestation, (iii) absence de mécanisme de traitement des griefs/plaintes liées aux questions de personnel, et (iv) entreprises sans politiques de droits de l'homme. Ces indicateurs sont alignés avec les domaines d'engagement de la société de fonds pour 2023 et 2024 : Climat (objectifs basés sur la science), biodiversité et droits de l'homme. Les domaines d'engagement abordent ce que la société de gestion évalue comme des risques systémiques plutôt que des risques systémiques affectent l'ensemble du marché et ne peuvent pas être entièrement diversifiés, d'où le choix de ces indicateurs facultatifs. La déclaration décrit comment la société de gestion considère les principales incidences négatives, c'est-à-dire par le biais de seuils, de dialogues d'engagement ou d'exclusion. La probabilité et la gravité de ces principales incidences négatives, y compris l'irréversibilité potentielle, sont prises en compte dans les décisions d'investissement. En cas de dépassement d'un seuil, le gestionnaire de portefeuille au sein de Öhman Fonder doit motiver sa décision d'investissement, comme dans le cas d'un investissement dans une entreprise avec des émissions très élevées mais en transition de la production fossile vers les énergies renouvelables. La société de gestion utilise l'actionnariat actif pour influencer les entreprises et atténuer les risques identifiés ainsi que pour obtenir les meilleurs rendements durables à long terme possibles pour les détenteurs de parts et les propriétaires des portefeuilles discrétionnaires. En 2023, la société de fonds a eu un tota

Öhman Fonder exclut les investissements dans des entreprises qui violent systématiquement et de manière extensive les conventions et directives internationalement acceptées et établies, telles que le Pacte mondial des Nations Unies, les Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), et leurs conventions sous-jacentes. Des détails supplémentaires sont fournis dans la déclaration. Les principales incidences négatives que chaque fonds ou portefeuille discrétionnaire pertinent considère sont divulguées dans les informations précontractuelles liées à la durabilité et dans le rapport annuel. Tous les facteurs ne sont pas pris en compte dans tous les produits et ne sont pas pertinents pour tous les investissements, mais sont analysés en fonction de la matérialité pour une entreprise spécifique et son industrie. Les principales incidences négatives considérées peuvent être révisées au fur et à mesure que les données deviennent disponibles et en fonction de leur pertinence. La société de fonds utilise, dans la mesure du possible, les données réellement rapportées par les entreprises, complétées par des estimations de fournisseurs de données lorsque ces données font défaut. Les indicateurs suivants ont été pris en compte lorsque cela était applicable et dans la mesure où les données étaient disponibles.

Indicateurs liés au climat et à l'environnement :

- Émissions de gaz à effet de serre
- Empreinte carbone
- Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
- Sociétés sans politique de lutte contre la déforestation

Indicateurs pour les questions sociales et relatives aux employés, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre la corruption:

- Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de controlêr le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)



- Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel
- Absence de politique en matière de droits de l'homme